

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie de Bretagne  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Ouest

**Décision n° 82846 du 13 décembre 2010 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne**

NOR : IOCJ1031620S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 79827 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IOCJ1029410S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Roudaut Jean-Claude	Nigend : 107 098	Numéro de livret de solde : 5 157 786
---------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Legendre Philippe	Nigend : 122 071	Numéro de livret de solde : 5 220 599
-------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Rosignol Yannick	Nigend : 120 509	Numéro de livret de solde : 5 220 184
Rodet Franck	Nigend : 132 608	Numéro de livret de solde : 5 294 581

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Charron Sébastien	Nigend : 201 809	Numéro de livret de solde : 8 054 253
-------------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 13 décembre 2010.

*Le général de division,  
commandant la région de gendarmerie de Bretagne  
et la gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Ouest,*  
S. CAILLET